

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA PEYRATTE**

L'an deux mil vingt et un, le Douze Octobre, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Jean-Claude GUERIN, Maire.

**Présents** : M. GUERIN Jean-Claude, Mme RAMBAUD Isabelle, Mme MULLER Corinne, Mme BOURDIN Julie, M. BOURDIN Jean-François, M. PELLETIER Ludovic, Mme PIED Maryline, Mme BEAUFORT Magalie, M. REAULT Sébastien, M. AYRAULT Yannick, M. HACHON William.

**Excusée** : M. FRANCOIS Xavier. M LAGAY David

**Absents** : Mme GANNE Charène.

**Pouvoir** : M. FRANCOIS Xavier pouvoir à Isabelle RAMBAUD

**Secrétaire** : Mme Corinne MULLER

Début de la séance à 20 h 45

<b>Nombre de membres</b>	<b>DATE DE LA CONVOCATION</b>
En exercice : 14	<b>5 octobre 2021</b>
Présents : 11	<b>DATE D’AFFICHAGE</b>
Votants : 12	<b>12 novembre 2021</b>

**OBJET : Révision des tarifs communaux 2022**

Monsieur le maire annonce que, comme chaque année, il convient de réviser les tarifs communaux qui seront applicables à partir de janvier 2022.

Les propositions de tarifs sont les suivantes :

**LOCATION DES SALLES**

**SALLE DES FETES « LE REVEIL »**

Tarifs applicables au 01/01/2022

Privé	COMMUNE		HORS COMMUNE	
	Salle	Cuisine	Salle	Cuisine
½ journée – semaine	58,00 €	17,50 €	87,00 €	17,50 €
1 jour – semaine	115,00 €	34,50 €	175,00 €	34,50 €
Forfait week-end*	173,00 €	34,50 €	260,00 €	34,50 €
CAUTION	200,00 €		200,00 €	

Association	COMMUNE		HORS COMMUNE	
	Salle	Cuisine	Salle	Cuisine
½ journée – semaine	Gratuit		87,00 €	17,50 €
1 jour – semaine			175,00 €	34,50 €
Forfait week-end*			260,00 €	34,50 €
CAUTION	200,00 €		200,00 €	

### MATERIEL DE SONORISATION + VIDEO-PROJECTEUR + ECRAN (SALLE DES FETES)

Tarifs applicables au 01/01/2022

Privé	TARIF	CAUTION
Commune / Hors commune	100,00 €	1 000,00 €
Association	TARIF	CAUTION
Commune	Gratuit	1 000,00 €
Hors commune	50,00 €	1 000,00 €
Collectivités – Organismes publics	TARIF	CAUTION
Commune / Hors commune	Gratuit	1 000,00 €

### MAISON DES ASSOCIATIONS

Tarifs applicables au 01/01/2022

Privé	COMMUNE	HORS COMMUNE
½ journée – semaine	23,00 €	
1 jour – semaine	45,00 €	
Forfait week-end*	91,00 €	
CAUTION	200,00 €	
Association	COMMUNE	HORS COMMUNES
½ journée – semaine	Gratuit	
1 jour – semaine		
Forfait week-end*		
CAUTION	200,00 €	

\* forfait week-end : du vendredi 14h au lundi 9h

### MILLE CLUB

Tarifs applicables au 01/01/2022

Privé	COMMUNE		HORS COMMUNE	
	Salle	Cuisine	Salle	Cuisine
½ journée – semaine	50,00 €	17,50 €	75,00 €	17,50 €
1 jour – semaine	100,00 €	34,50 €	150,00 €	34,50 €
Forfait week-end*	130,00 €	34,50 €	190,00 €	34,50 €
CAUTION	200,00 €		200,00 €	

Association	COMMUNE		HORS COMMUNE	
	Salle	Cuisine	Salle	Cuisine
½ journée – semaine			75,00 €	17,50 €
1 jour – semaine			150,00 €	34,50 €
Forfait week-end*			150,00 €	34,50 €
CAUTION	200,00 €		200,00 €	

\* forfait week-end : du vendredi 14h au lundi 9h



## TELEVISION (MILLE CLUB)

Tarifs applicables au 01/01/2022

Privé	TARIF	CAUTION
Commune / Hors commune	100,00 €	1 000,00 €
Association	TARIF	CAUTION
Commune	Gratuit	1 000,00 €
Hors commune	50,00 €	1 000,00 €
Collectivités – Organismes publics	TARIF	CAUTION
Commune / Hors commune	Gratuit	1 000,00 €

### CONCESSIONS CIMETIERE

Concession 50 ans	100,00€
Concession 30 ans	75,00€
Cavurne 50 ans	500,00€
Cavurne 30 ans	300,00€

Le produit des concessions funéraires est basé sur le principe de reversement d'1/3 au budget CCAS et de 2/3 au budget principal selon l'article L.2223-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Pose d'un monument cinéraire en acier spécial 50x50 accepté.

Les urnes en inox, métal, verre, aluminium, bois, granit ou résine pour un dépôt à l'intérieur d'une concession, d'une cavurne ou d'un columbarium sont acceptées.

Les urnes essentiellement en granit sont acceptées pour un scellement sur une concession ou un cavurne.

### TIVOLI

Location uniquement aux associations de la Commune pour un tarif à la journée de 80 € et une caution de 3000 €.

Des tables et des bancs sont prêtés gratuitement aux habitants de la commune sur réservation.

Après en avoir délibéré, par 12 voix POUR le conseil municipal :

- **D'APPROUVER** les tarifs tels que proposés ci-dessus,
- **D'AUTORISER** les émissions de titres et encaissements par tous moyens de paiement agréés,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer tous documents et prendre toutes mesures nécessaires en vue de l'exécution de la présente délibération.

*Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an que dessus*

Le Maire,  
Jean-Claude GUERIN



Accusé de réception en préfecture  
079-217902089-20211012-2021-10-08-DE  
Date de télétransmission : 21/10/2021  
Date de réception préfecture : 21/10/2021